

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Dany Dallaire, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 4 septembre 2018 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Autoriser la construction d'une verrière quatre saisons à environ 5,77 mètres de la ligne d'exploitation de 17.5 pieds du lac Saint-Jean contrairement à l'article 9.1.3 du règlement de zonage 2006-350 qui requiert une distance minimale de 15 mètres.

Identification du site concerné : Propriété de M. Pierre Pilote et M^{me} Marie Gagnon sise au 218, chemin du Golf à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale : Lot 4 719 612, cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce huitième jour du mois d'août deux mille dix-huit.



Dany Dallaire
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Dany Dallaire, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 août 2018 entre 9 h et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^{ème} jour d'août 2018



Dany Dallaire
Directeur général